

CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES

SIEGE SOCIAL ET SECRÉTARIAT :
9 rue Chaigneau CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
Reçu en préfecture le 15/04/2025
Publié le 
ID : 079-200041317-20250407-C__14_04_2025-DE

COLLECTIVITE : C AGGLOMERATION DU NIORTAIS

N° COLLECTIVITE CDG : 707

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION
DE PERSONNELS INTERIMAIRES
AVENANT N° 3

ENTRE :

LE CENTRE DE GESTION de la Fonction Publique territoriale représenté par son Président,
Monsieur Alain LECOINTE, autorisé par délibération du Conseil d'Administration en date du 12
novembre 2020,
D'une part,

ET :

C AGGLOMERATION DU NIORTAIS représenté(e) par Le Président :

.....
dûment habilité(e) par l'assemblée délibérante en date du

D'autre part,

IL A ETE D'UN COMMUN ACCORD CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

L'article 10 de la convention passée entre le Centre de gestion et la Collectivité pour la mise à
disposition de personnels intérimaires est modifié comme suit :

ARTICLE 10 : Pour les heures effectuées par les personnels intérimaires mis à disposition à
compter du 1^{er} janvier 2025, la Collectivité d'accueil versera au titre d'une participation aux
frais de gestion de cette convention, une somme égale à 7,5 % des salaires bruts versés aux
intérimaires.

FAIT EN DEUX EXEMPLAIRES,
A SAINT MAIXENT L'ECOLE, le 20 décembre 2024

Le Président
(cachet et signature)



Pour le Président du CDG79
et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE